

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Alhiermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2025-06-03-03

**MAPA - Procédure adaptée – MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA
CREATION D'UNE CLASSE MATERNELLE ET D'UN DORTOIR :
LOT 3 : MENUISERIES - PLATRERIE
SOCIÉTÉ MENUISERIE SABOT PRIEUR**

Le Maire,

- Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019, notamment les articles R.2123-1, R.2123-2 et R.2123-7 concernant les marchés à procédure adaptée par nature,
- Vu l'article L 2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- Considérant la publicité adaptée réalisée sur la plate-forme marchés publics de l'ADM76 et BOAMP en date du 17/03/2025,
- Considérant l'analyse des offres réalisée le 28/04/25,
- Considérant la nécessité de conclure un MAPA pour la création d'une classe maternelle et d'un dortoir.

DÉCIDE

- 1 – Un marché selon la procédure adaptée (MAPA), concernant la création d'une classe maternelle et d'un dortoir notamment pour le lot 3 : Menuiseries - Plâtrerie pour la commune de Saint-Nicolas d'Alhiermont, sera conclu avec la société Menuiserie SABOT PRIEUR– Zone industrielle Louis Delaporte – Zone verte – 76370 Rouxmesnil Bouteilles.
- 2 – Ce marché de prestations est conclu selon l'acte d'engagement, à compter du 5 juin 2025 pour une durée de cinq mois, non renouvelable.
- 3 – Le montant total de la prestation s'élève à 27 319,50 € HT soit 32 783,40 € T.T.C.
- 4 – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Ville de Saint Nicolas d'Alhiermont.
- 5 – Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20250603-2025-06-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Saint Nicolas d'Alhiermont,
Le 3 juin 2025/

**Le Maire,
Blandine LEFEBVRE**